



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 8 avril 2023

PRÉDATIONS À VERNAY ET À GENAS

Trois attaques avec prédation sur des troupeaux dont la responsabilité du loup n'est pas écartée, ont eu lieu dans le département du Rhône. Dans les nuits des 12 et 13 mars 2023, deux attaques ont eu lieu avec prédation sur un troupeau de caprins sur la commune de Vernay ; et dans la nuit du 2 avril 2023, une attaque a eu lieu avec prédation sur un troupeau d'ovins sur la commune de Genas.

Au lendemain de ces attaques, le service départemental de l'Office français de la biodiversité s'est rendu sur place afin d'effectuer les constats de dommage en présence de la direction départementale des territoires. L'Office français de la biodiversité a analysé les constats et conclu, sur la base de l'examen des animaux et des circonstances des attaques, qu'il s'agit bien de **prédations dont la responsabilité du loup ne peut être écartée**.

Depuis la première confirmation de la présence du loup dans le département du Rhône en 2021, les autres dommages aux troupeaux, dont la responsabilité du loup ne peut être écartée, ont eu lieu en avril 2021 sur la commune de Vaux-en-Beaujolais et en février 2022 sur la commune de Deux-Grosnes.

Toutes les autres attaques signalées aux services de l'État dans le Rhône ont vu la responsabilité du loup écartée, suite au même **processus de constatations et d'analyses techniques des animaux et des circonstances des attaques**.

Des signalements de passage ou présence potentielle de loup dans le département ont par ailleurs été retenus sur la base des expertises de terrain et des témoignages fournis à :

- Chambost-Allières (photo en avril 2021)
- Deux-Grosnes / Trades (empreinte en 2021)
- Le Perréon (observation visuelle en 2021)
- Saint-Martin-en-Haut (observation visuelle en 2022)
- Saint-Priest (cadavre de loup en 2022)

La présence du loup sur le département du Rhône est confirmée mais de manière sporadique à ce jour. Ces éléments ne conduisent pas à considérer le département comme une zone de présence permanente de l'espèce. La capitalisation de toutes les informations disponibles dans le temps est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation.

L'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion depuis les Alpes qui sont le territoire historique du retour du loup en France depuis 1992. Des individus sont ponctuellement, mais régulièrement, aperçus sur des territoires éloignés du cœur de population alpin, pendant les phases de dispersion, phénomène qui intervient deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques mois (distance de dispersion record pouvant dépasser les 1 500 km depuis le lieu de naissance).

Ceci explique certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. **La rapidité de déplacement et la discrétion de cette espèce fait que le loup peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion.**

L'Office français de la biodiversité dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques, y compris dans le département du Rhône.

De plus, le réseau des correspondants Loup-Lynx a été installé dans le département en 2022 avec la formation par l'Office français de la biodiversité, de 30 nouveaux correspondants appartenant au monde agricole, cynégétique et associatif. Ils sont compétents pour recueillir des indices de terrain et des témoignages qui sont ensuite analysés par l'Office français de la biodiversité.

Toute observation suspecte de grand canidé ou toute attaque sur troupeau domestique doit être rapidement signalée au Service départemental du Rhône de l'Office français de la biodiversité (sd69@ofb.gouv.fr) et à la Direction départementale des territoires du Rhône (ddt-nature-foret@rhone.gouv.fr).

Plus d'informations [dans le Rhône](#) et [en France](#).

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Fabien DESPINASSE
Tél : 07 86 85 61 42
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69